



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 à 20 h, qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située 3079, route du Fleuve, Les Éboulements, sur le lot 6 323 967 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM 101-2020** consiste à :

- **Autoriser la construction d'un deuxième garage alors que le règlement n'en prescrit qu'un, tel que décrit au tableau 5.1 « Grilles des constructions accessoires à l'usage résidentiel » du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements.**
- **Autoriser un total de 104,04 m² de superficie de garage au lieu de 75 m² au maximum pour un terrain d'une superficie de 3 000 m² et plus, tel que prescrit par le tableau 5.1 « Grilles des constructions accessoires à l'usage résidentiel » du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 3 juillet 2020. Ces dernières seront lues lors de la séance.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur le site Internet ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 18^e jour de juin 2020.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière